

CORRIGENDUM A LA LETTRE ADRESSEE LE 5 MAI 1948 PAR LE
REPRESENTANT DE L'INDE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE

Monsieur le Président,

J'ai été chargé de vous transmettre le message suivant, adressé au
Président du Conseil de sécurité par le Premier Ministre et Ministre des
affaires étrangères du Gouvernement de l'Inde :

"Le Gouvernement de l'Inde a examiné avec le plus grand soin la
résolution du Conseil de sécurité, concernant sa plainte contre le Pakistan
au sujet du différend entre les deux pays relatif à l'Etat de Jammu et
Cachemire. Le Gouvernement de l'Inde regrette de ne pas être en mesure de
mettre à exécution les parties de la résolution à l'égard desquelles ses
objections ont été clairement exposées par sa délégation, objections qu'il
fait siennes sans réserve après s'être concerté avec la délégation.

"Si le Conseil décidait néanmoins d'envoyer la Commission visée
dans le préambule de la résolution, le Gouvernement de l'Inde serait
heureux de conférer avec elle.

"Jawaharlal Nehru, Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères"

Veuillez etc.,

M. K. VELLODI

Chef de la délégation de l'Inde
au Conseil de sécurité

